



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 27 septembre 2010
D - 20100498

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 28/09/2010

Reçu en Préfecture le :
CERTIFIE EXACT,

Aujourd'hui Lundi 27 septembre Deux mil dix, à quinze heures,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire de Bordeaux

Etaient Présents :

M. Hugues MARTIN, Mme Anne BREZILLON, M. Didier CAZABONNE, Mme Anne Marie CAZALET, M. Jean Louis DAVID, Mme Brigitte COLLET, M. Stéphan DELAUX, Mme Nathalie DELATTRE, M. Dominique DUCASSOU, Mme Sonia DUBOURG-LAVROFF, M. Michel DUCHENE, Mme Véronique FAYET, Mme Muriel PARCELIER, M. Alain MOGA, Mme Arielle PIAZZA, M. Josy REIFFERS (présent jusqu'à 18h40), Mme Elizabeth TOUTON, M. Fabien ROBERT, Mme Anne WALRYCK (présente jusqu'à 17h25), Mme Laurence DESSERTINE, M. Jean Marc GAUZERE, M. Jean Charles BRON, Mme Chantal BOURRAGUE, M. Joël SOLARI, M. Charles CAZENAVE, M. Alain DUPOUY, Mme Ana Marie TORRES, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, Mme Mariette LABORDE, M. Jean-Michel GAUTE, Mme Marie-Françoise LIRE, M. Jean-François BERTHOU, Mme Sylvie CAZES, M. Nicolas BRUGERE, Mme Constance MOLLAT, M. Maxime SIBE, M. Guy ACCOCEBERRY, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Charles PALAU, Mme Chafika SAILOUD, M. Ludovic BOUSQUET, M. Yohan DAVID, Mme Alexandra SIARRI, Mme Sarah BROMBERG, Mme Wanda LAURENT, Mme Paola PLANTIER (présente jusqu'à 18h), Mlle Laetitia JARTY (présente à partir de 18h40), M. Jacques RESPAUD, M. Jean-Michel PEREZ, Mme Martine DIEZ, Mme Béatrice DESAIGUES, Mme Emmanuelle AJON, M. Matthieu ROUYEYRE, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, M. Vincent MAURIN, Mme Natalie VICTOR-RETALI,

Excusés :

M. Pierre LOTHAIRE, Mme Nicole SAINT ORICE, M. Pierre HURMIC,

***Mission d'étude et d'assistance et de conseil pour
l'élaboration et la mise en oeuvre du projet urbain du centre
ancien. Signature du marché. Autorisation.***

Mme Elizabeth TOUTON, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Le Programme National de Requalification des Quartiers Anciens Dégradés pour lequel la ville de Bordeaux a été retenue s'inscrit dans un projet urbain ambitieux pour son centre ancien. Grâce au PNRQAD, la ville de Bordeaux entend, avec l'appui de ses partenaires, poursuivre la dynamique engagée sur le centre historique. Cet appel à projets offre une opportunité exceptionnelle d'intervenir de manière globale sur ce territoire.

Il ne s'agit évidemment pas d'une approche semblable aux opérations nouvelles, puisque la capacité de production (de logements neufs, d'activités, d'équipements ...) sera limitée au regard des opérations d'aménagements programmées. Mais il n'est pas pour autant impossible de modifier le cadre de vie des habitants, bien au contraire. Cela passe notamment par une association forte des habitants à cette dynamique de projet.

Si la lutte contre l'habitat indigne et le développement d'une offre de logements sociaux constituent des priorités, toute action publique d'envergure ne peut désormais s'envisager sans intervention sur l'offre de services et d'équipements collectifs indispensables à la qualité résidentielle, en matière d'espaces publics, de maintien et de développement du commerce de proximité, de soutien au développement économique.

Il s'agit bien d'un projet urbain appliqué à un tissu patrimonial, qu'il n'est évidemment pas question de démolir massivement. Il faut donc engager un travail fin en matière de restructuration foncière afin de répondre aux objectifs généraux du programme, mais aussi de mettre en avant la diversification des usages qui ait un véritable effet d'amélioration sur la qualité de vie et l'attractivité des quartiers anciens.

Pour cela, la Ville a lancé le 20 avril 2010 un appel d'offres ouvert pour une « mission d'étude, d'assistance, et de conseil pour l'élaboration et la mise en œuvre du projet urbain du centre ancien de Bordeaux ». L'équipe pluridisciplinaire, titulaire du marché, se voit confier trois types missions :

- l'élaboration du projet urbain pour le centre ancien : diagnostic du territoire, élaboration d'un plan-guide, définition d'une stratégie et d'outils d'intervention ;
- des études pré-opérationnelles sur l'aménagement d'îlots tests du PNRQAD et l'amélioration de l'habitat : zooms opérationnels sur des îlots stratégiques, étude pré-opérationnelle d'OPAH RU ;
- la coordination, la mise en cohérence et le conseil pour la mise en œuvre du PNRQAD : animation d'ateliers d'échange, rôle d'architecte-urbaniste conseil, actualisation du plan-guide.

La Commission d'Appel d'Offres réunie le 15 juin 2010 a décidé de déclarer l'appel d'offres infructueux et de relancer une consultation selon une procédure négociée, en application des dispositions de l'article 35-I.1 du Code des marchés publics. Un nouvel avis d'appel public à la concurrence a été envoyé le 24 juin 2010 et 3 équipes ont été admises à remettre une offre.

A l'issue de la procédure et des négociations menées avec les candidats, la commission d'appel d'offres réunie le 14 septembre 2010 a classé en premier la proposition du groupement composé de la manière suivante : Canal mandataire, ANMA, Pepitocorazon, M75, Atis Conseil, CETAB et le Pact selon les propositions financières suivantes :

MISSION 1. Elaboration du projet urbain pour le centre ancien (451 071,40 €uros TTC)

MISSION 2. Etude pré-opérationnelle sur l'aménagement d'un îlot test (îlot dit « des remparts ») (214 203.60 €uros)

MISSION 3. Etudes pré-opérationnelles des îlots expérimentaux du PNRQAD sur la base des prix indiqués au bordereau des prix.

Mission 4 : Compléments à l'étude préopérationnelle d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain (OPAH RU) (115 892,40 €uros)

MISSION 5 : Architecte-Urbaniste conseil coordinateur sur la base des prix indiqués au bordereau des prix.

MISSION 6 : Actualisation du plan-guide et production de rapports d'étapes sur la base des prix indiqués au bordereau des prix.

Ce marché à bons de commande est conclu sans minimum ni maximum pour une durée de trois ans à compter de sa notification.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer le marché avec le groupement précité, en application des articles 35.I.1 et 77 du code des marchés publics.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubrique 020, article 2031.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 27 septembre 2010

P/EXPEDITION CONFORME,

Mme Elizabeth TOUTON
Adjoint au Maire

